LA REGLEMENTATION SUR LES CHAPITEAUX, TENTES ET STRUCTURES
SECURITE - RESPONSABILITES

Vous êtes FABRICANT, LOUEUR de chapiteaux et de structures ?

Vous êtes UTILISATEUR PARTICULIER ou ORGANISATEUR D'EVENEMENTS ?

Vous êtes une MAIRIE ?

Suite aux modifications de la réglementation des Chapiteaux, Tentes et Structures (arrêté du 23 janvier 1985) par l'arrêté du 18 février 2010, cette réunion d'information a pour but de clarifier les règles de sécurité imposées aux propriétaires, aux monteurs et aux utilisateurs des CTS et de rappeler les responsabilités encourues par les maires.

14h00 L'arrêté du 18 février 2010, son annulation, son avenir, quelle règlementation applicable aujourd'hui, demain ?…

14h30 Les acteurs de la filière, leurs nouvelles responsabilités

- Le propriétaire : le registre de sécurité, les vérifications biennales, les installations électriques ;
- Le monteur : le site de montage, les aménagements intérieurs, les sorties de secours, les installations électriques, l'attestation de bon montage ;
- L'organisateur : le dossier d'autorisation d'implantation, les aménagements et installations ajoutés, la visite de sécurité ;
- Le maire : l'autorisation d'implantation, l'autorisation d'ouverture, la commission de sécurité ;
- Les organismes de contrôles agréés : le contrôle des installations électriques, le rôle du bureau de vérification CTS.

16h00 Focus sur les problématiques courantes – débat :

- Le liaisonnement : valeurs du fabricant, valeurs au montage, l'attestation de bon montage et les tests d'arrachements
- Le calcul de l'effectif admissible, les sorties de secours,
- Les installations électriques et d'éclairage,
- Les procès-verbaux de réactions au feu des aménagements intérieurs…

Afin de vous informer et de répondre à l'ensemble de vos questions, nous vous invitons à participer à la réunion d'information (gratuite sur inscription) :

Jeudi 09 Février 2012 à 14h00

AU CENTRE CONSULAIRE DE FORMATION (JOUXTANT LA CCI) – SALLE 106

(Le lieu a été modifié en raison d'une manifestation importante qui se tiendra dans les murs de la CCI)

Interviendront dans le cadre de cette réunion :

. Laurent DALET, Directeur du bureau d'homologation et de vérification technique des CTS PYRES, ancien officier sapeur pompier, intervenant formateur à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs Pompiers

. Manuel PRUD'HOMME, Associé de M. Dalet, ancien directeur technique d'un fabricant international, ancien gérant d'une entreprise de montage

. Un officier préventionniste du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Dans l'attente de vous accueillir, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BULLETIN D'INSCRIPTION
Réunion sur « Réglementation sur les chapiteaux, tentes et structures»
Jeudi 09 Février 2012 de 14H00 à 17h00

NOM – Prénom : …… Entreprise : ……..

❑ Participera ❑ Ne participera pas

Inscription par mail sur l'adresse suivante : **www.bayonne.cci.fr**

Service Tourisme de la CCI Bayonne Pays Basque – Tél 05.59.46.58.13 - Fax 05.59.46.58.18